



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Paris Béziers

Question écrite n° 79434

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de supprimer en 2006 toute intervention de l'État concernant le financement des lignes d'aménagement du territoire. La ligne aérienne Béziers - Paris Orly-Sud est considérée comme ligne d'aménagement du territoire. À ce titre, elle bénéficie d'un soutien financier de l'État à hauteur de 77,5 % du déficit (plafonnée à 50 % du chiffre d'affaires) complété par le soutien financier des collectivités territoriales et de la chambre de commerce et d'industrie de Béziers - Saint-Pons. Le Gouvernement a décidé de supprimer le financement d'État. Un tel désengagement va entraîner la disparition de cette liaison, car les collectivités territoriales et la CCI ne pourront, en dehors de leurs propres efforts financiers, prendre le relais des pouvoirs publics en la matière. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre pour que ce projet soit classé sans suite et que soit reconnue la nécessité de soutenir ces liaisons aériennes, véritables vecteurs de désenclavement et de développement économiques.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79434

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10960